



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté SCAED n° 2015-18 portant agrément de l'association
« SAVEURS & SAVOIRS » en qualité d'entreprise solidaire**

**Le Préfet de l'Eure,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU :

- Le code du travail, et notamment ses articles L 3332-17, L 3332-17-1, et R 3332-21-1 à R3332-21-5 ;
- La loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 81 ;
- Le décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires ;
- Le décret du 31 juillet 2015 portant nomination de Monsieur René BIDAL, préfet de l'Eure ;
- La demande d'agrément en qualité d'entreprise solidaire en date du 11 juin 2015 formulée par l'association « SAVEURS & SAVOIRS » ;
- L'avis favorable du 30 juin 2015 du directeur de l'unité territoriale de l'Eure de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie ;

Considérant :

- Que l'association « SAVEURS & SAVOIRS » remplit les conditions législatives et réglementaires de délivrance d'un agrément en qualité d'entreprise solidaire ;
- L'avis favorable du directeur de l'unité territoriale de l'Eure de la DIRECCTE ;

ARRETE

Article 1 : L'association « SAVEURS & SAVOIRS » sise 704 avenue de la Gare – 27 610 ROMILLY-SUR-ANDELLE est agréée en qualité d'entreprise solidaire pour une durée de deux ans à compter de la date de notification. La demande de renouvellement devra être déposée au plus tard deux mois avant le terme de la période d'agrément ;

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 24 juillet 2015

Le préfet,

René BIDAL